

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000245 – ASA 28/007/00

Information complémentaire sur l'EXTRA 41/00 (ASA 28/006/00 du 17 avril 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## DÉTENTION ARBITRAIRE AU SECRET / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION

**MALAISIE** Tian Chua, vice-président du *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale)  
Roslan Kassim, responsable du service d'information du PKN  
Mohd Ezam Mohd Nor, dirigeant du mouvement des jeunes du PKN  
N. Gopalankrishnan, membre du Conseil supérieur du PKN  
Abdul Malek Hussain  
Mohd Hafiz Hashim, 17 ans  
au moins 46 autres personnes

---

Londres, le 27 avril 2000

Selon les informations reçues par Amnesty International, toutes les personnes arrêtées le 15 avril après avoir manifesté pour exprimer leur soutien à l'ancien vice-Premier ministre Anwar Ibrahim ont été remises en liberté sous caution le 24 avril.

Tian Chua, vice-président du *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale), a été inculpé de participation à un rassemblement illégal pour avoir pris part en mars à une manifestation pacifique contre des mesures restrictives adoptées à l'encontre d'un journal d'opposition. Le journal en question, un bihebdomadaire, s'était vu imposer un rythme de parution bimensuel. Tian Chua risque d'être poursuivi sous des chefs d'inculpation similaires pour avoir participé à d'autres manifestations.

Selon certaines sources, Mohd Ezam Mohd Nor a été accusé, aux termes de la Loi relative à la police, d'avoir incité d'autres personnes à participer à une manifestation illégale. Il doit également répondre devant la justice de chefs d'inculpation précédemment retenus contre lui, aux termes de la Loi relative aux secrets d'État, pour avoir communiqué à la presse des documents faisant état de corruption au sein du gouvernement.

Au moins 15 membres du groupe auraient été inculpés de participation à un rassemblement illégal et sont passibles d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Une autre personne aurait été inculpée d'« *outrage à agent de la force publique* ». Trente-deux autres détenus ont été remis en liberté sans inculpation, mais ont reçu l'ordre de se présenter au commissariat un mois après leur libération.

Le 24 avril, le président de la Commission malaisienne des droits humains, Musa Hitam, a annoncé que cette instance, récemment créée, mènerait l'enquête sur toutes les informations selon lesquelles les détenus avaient été victimes de violences policières. Les avocats des détenus ont également demandé au gouvernement d'ouvrir une enquête sur un certain nombre de cas d'agression.

*Suara Rakyat Malaysia* (SUARAM), une organisation malaisienne de défense des droits humains, a récemment adressé à Amnesty International le message suivant : « *Nous tenons à remercier tous nos amis et sympathisants ainsi que les ONG qui ont mobilisé l'opinion et organisé des manifestations à la suite de cette dernière vague d'arrestations abusives.* »

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes.**

---

*a version originale a été publiée par Amnesty International,*

---

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*